

AL HIFADH SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2019

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF NET ET LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31/03/2019

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration du 27 mars 2017 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers trimestriels de la société « AL HIFADH SICAV » et la vérification de la composition de l'actif net pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 Mars 2019. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 7 622 830,406 TND, un actif net de 7 586 434,381 TND et un bénéfice net trimestriel de 93 015,614 TND.

A notre avis, les états financiers trimestriels ci-joints sont sincères et réguliers et donnent, pour tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société «AL HIFADH SICAV» au 31 Mars 2019, ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations

Nous attirons l'attention sur la note 3.3 « Les placements monétaires et disponibilités » des états financiers, qui indique que les emplois de la société « AL HIFADH SICAV » dans les placements constitués par les billets de trésorerie émis par la STEQ et GIF ont atteint respectivement, au 31 Mars 2019, 10.329% et 10,402% de son actif à cette même date constituant ainsi un dépassement par rapport à la limite de 10% prévue par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

Par ailleurs, nous attirons l'attention sur la note 2.2.2 « Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées » des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société « AL HIFADH SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ces points.

Responsabilité de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession applicables en Tunisie permette toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site web de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

Tunis, le 26 avril 2019

Le Commissaire aux Comptes :

Mahmoud ELLOUMI

BILAN ARRETE AU 31 MARS 2019

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

Actif	Note	31-mars-19	31-mars-18	31-déc.-18
Portefeuille-titres	3.1	5 236 004,461	13 954 188,886	6 226 122,617
Obligations de sociétés		2 398 222,775	10 047 572,793	2 652 213,997
Emprunts d'Etat		2 564 851,686	3 593 275,093	3 573 908,620
Titres des Organismes de Placement Collectif		272 930,000	313 341,000	0,000
Placements monétaires et disponibilités	3.3	2 380 397,982	7 569 801,044	2 524 745,108
Placements monétaires		1 971 105,217	7 020 917,296	2 327 873,586
Disponibilités		409 292,765	548 883,748	196 871,522
Créances d'exploitation	3.5	6 427,963	12 000,002	9 424,420
Total Actif		7 622 830,406	21 535 989,932	8 760 292,145
Passif				
Dettes sur opérations de pensions livrées		0,000	0,000	1 022 161,075
Opérateurs Créditeurs	3.6	13 978,959	42 933,978	17 889,833
Autres créditeurs divers	3.7	22 417,066	27 584,115	18 046,784
Total Passif		36 396,025	70 518,093	1 058 097,692
Actif net		7 586 434,381	21 465 471,839	7 702 194,453
Capital	3.8	7 143 085,906	20 395 675,055	7 341 254,942
Sommes distribuables	3.11	443 348,475	1 069 796,784	360 939,511
Sommes distribuables des exercices antérieurs		351 449,797	831 890,735	40,097
Sommes distribuables de la période		91 898,678	237 906,049	360 899,414
Actif net		7 586 434,381	21 465 471,839	7 702 194,453
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		7 622 830,406	21 535 989,932	8 760 292,145

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 1 ^{er} Janvier au 31 Mars 2019	Période du 1 ^{er} Janvier au 31 Mars 2018	Période du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 2018
Revenus du portefeuille titres	3.2	71 868,910	196 348,440	557 234,563
Revenus des obligations		31 179,101	153 105,591	381 902,251
Revenus des emprunts d'Etat		40 689,809	43 242,849	175 332,312
Revenus des placements monétaires	3.4	54 096,296	134 790,044	407 226,247
Revenus des billets de trésorerie		53 502,012	105 382,862	324 524,671
Revenus des certificats de dépôt		0,000	16 965,268	34 848,051
Revenus des comptes à vue		594,284	12 441,914	47 853,525
Total des revenus des placements		125 965,206	331 138,484	964 460,810
Intérêts des mises en pension	3.12	(6 557,983)	0,000	(20 153,640)
Charges de gestion des placements	3.9	(13 978,956)	(42 933,976)	(118 474,595)
Revenus nets des placements		105 428,267	288 204,508	825 832,575
Autres produits		0,000	0,000	0,000
Autres charges	3.10	(6 884,864)	(11 844,163)	(36 162,797)
Résultat d'exploitation		98 543,403	276 360,345	789 669,778
Régularisation du résultat d'exploitation		(6 644,725)	(38 454,296)	(428 770,364)
Sommes distribuables de la période		91 898,678	237 906,049	360 899,414
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		6 644,725	38 454,296	428 770,364
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		15 472,211	(6 644,016)	(25 661,830)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		(21 000,000)	3 002,221	3 928,481
Frais de négociation de titres		0,000	(1 778,711)	(8 631,023)
Résultat de la période		93 015,614	270 939,839	759 305,406

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 1 ^{er} Janvier au 31 Mars 2019	Période du 1 ^{er} Janvier au 31 Mars 2018	Période du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 2018
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	93 015,614	270 939,839	759 305,406
Résultat d'exploitation	98 543,403	276 360,345	789 669,778
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	15 472,211	(6 644,016)	(25 661,830)
Plus ou moins values réalisées sur cession des titres	(21 000,000)	3 002,221	3 928,481
Frais de négociation de titres	0,000	(1 778,711)	(8 631,023)
Distributions de dividendes	0,000	0,000	(990 907,468)
Transaction sur capital	(208 775,686)	(4 098 240,582)	(17 358 976,067)
Souscription	5 248 988,536	12 469 788,716	56 926 259,306
Capital	5 041 700,000	12 058 200,000	56 274 200,000
Régularisation des sommes non distribuables	(60 441,683)	(117 142,406)	(584 451,802)
Régularisation des sommes distribuables	267 730,219	528 731,122	1 236 511,108
Rachat	5 457 764,222	16 568 029,298	74 285 235,373
Capital	5 237 000,000	15 997 700,000	73 384 300,000
Régularisation des sommes non distribuables	(63 100,436)	(155 954,389)	(764 387,538)
Régularisation des sommes distribuables	283 864,658	726 283,687	1 665 322,911
Variation de l'actif net	(115 760,072)	(3 827 300,743)	(17 590 578,129)
Actif net			
En début de période	7 702 194,453	25 292 772,582	25 292 772,582
En fin de période	7 586 434,381	21 465 471,839	7 702 194,453
Nombre d'actions			
En début de période	74 282	245 383	245 383
En fin de période	72 329	205 988	74 282
Valeur liquidative	104,887	104,207	103,688
Taux de rendement de la période	1,156%	1,100%	4,513%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETES AU 31 MARS 2019

1. Présentation de la société :

AL HIFADH SICAV est une société d'investissement à capital variable de distribution de catégorie obligataire, régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 10 juin 2008 et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 5 décembre 2007.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, AL HIFADH SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

2. Référentiel et principes comptables appliqués :

Les états financiers intermédiaires d'AL HIFADH-SICAV arrêtés au 31 Mars 2019, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

2.1. Référentiel d'élaboration des états financiers :

Les états financiers d'AL HIFADH SICAV arrêtés au 31/03/2019 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2.2. Principes comptables appliqués :

Les états financiers d'AL HIFADH SICAV sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, en BTA et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

2.2.2. Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées.

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 mars 2019, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la SICAV figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations ont été évalués, au 31 mars 2019, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018

La société « AL HIFADH SICAV » ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués en date d'arrêté à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

2.2.3. Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. Les éléments du bilan et de l'état de résultat

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de ce poste se détaille comme suit :

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31 Mars 2019	% actif
<u>Titres OPCVM</u>				
<u>Titres SICAV</u>		272 591,500	272 930,000	3,580%
SICAV AXIS TRÉSORERIE	2 500	272 591,500	272 930,000	3,580%
<u>Obligations de sociétés admises à la cote</u>		2 347 373,430	2 398 222,775	31,461%
AMEN BANK SUB 2011	2 047	61 392,180	62 936,373	0,826%
AMEN BANK SUB 2014 A	1 600	32 000,000	32 170,240	0,422%
BH 2009-B	15 000	691 500,000	698 808,000	9,167%
BTE 2010-B	9 000	540 000,000	553 572,000	7,262%
BTE 2010-B	2 000	40 000,000	40 892,800	0,536%
HANNIBAL LEASE 2015-02	5 000	200 000,000	200 132,000	2,625%
HANNIBAL LEASE 2016-01	6 000	360 000,000	376 719,568	4,942%
STB 2010/1	4 000	159 880,000	160 011,200	2,099%
UIB 2009/1 (20 ANS)	2 593	142 601,250	147 319,152	1,933%
UIB SUB 2015	1 500	120 000,000	125 661,442	1,648%
<u>Titres de créance émis par le Trésor négociables sur le marché financier</u>		2 637 865,900	2 564 851,686	33,647%
Obligations de l'Etat		4 877,400	5 135,079	0,067%
EMPRUNT ETAT 2014 C/6,35%	20	1 432,500	1 522,387	0,020%
EMPRUNT ETAT2014 A/5.95%	200	494,400	518,188	0,007%
EMPRUNT ETAT2014 B/6.15%	50	2 950,500	3 094,504	0,041%
Bons du trésor assimilables		2 632 988,500	2 559 716,607	33,580%
BTA 6.9 % MAI 2022 (15 ans)	2 374	2 632 988,500	2 559 716,607	33,580%
TOTAL		5 257 830,830	5 236 004,461	68,688%

3.2 Les revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent 71 868,910 TND pour la période du 01/01/2019 au 31/03/2019 et se détaillent ainsi :

Désignation	Période du 1er Janvier au 31 Mars 2019	Période du 1er Janvier au 31 Mars 2018	Période du 1er Janvier au 31 Décembre 2018
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>	71 868,910	196 348,440	557 234,563
<u>Revenus des obligations de sociétés</u>	<u>31 179,101</u>	<u>153 105,591</u>	<u>381 902,251</u>
- intérêts	31 179,101	153 105,591	381 902,251
- primes de remboursement	0,000	0,000	0,000
<u>Revenus des Emprunts d'Etat</u>	<u>40 689,809</u>	<u>43 242,849</u>	<u>175 332,312</u>
- intérêts	40 689,809	43 242,849	175 332,312
- primes de remboursement	0,000	0,000	0,000
TOTAL	71 868,910	196 348,440	557 234,563

3.3 Les placements monétaires et disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2019 à 2 380 397,982 TND se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% actif
<u>Placements monétaires</u>		1 960 995,623	1 971 105,217	25,858%
Emetteur Electrostar				
<u>Billets de trésorerie</u>	2	389 502,377	390 824,792	5,127%
ELECTROSTAR 110J 28/02/2019 (12,50%)	1	97 056,856	97 890,466	1,284%
ELECTROSTAR 90J 26/03/2019 (13,00%)	1	292 445,521	292 934,326	3,843%
Emetteur STEQ				
<u>Billets de trésorerie</u>	1	780 606,061	787 365,555	10,329%
STEQ 90J 28/02/2019 (12,50%)	1	780 606,061	787 365,555	10,329%
Emetteur GIF				
<u>Billets de trésorerie</u>	1	790 887,185	792 914,870	10,402%
GIF 40J 23/03/2019 (13,00%)	1	790 887,185	792 914,870	10,402%
<u>Disponibilités</u>		409 292,765	409 292,765	5,369%
Dépôts à vue		409 292,765	409 292,765	5,369%
Sommes à l'encaissement		0,000	0,000	0,000%
Sommes à régler		0,000	0,000	0,000%
TOTAL		2 370 288,388	2 380 397,982	31,227%

3.4. Les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01/2019 au 31/03/2019 à 54 096,296 TND et représente le montant des intérêts au titre de la même période sur les placements monétaires et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 1 ^{er} Janvier au 31 Mars 2019	Période du 1 ^{er} Janvier au 31 Mars 2018	Période du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 2018
Intérêts des billets de trésorerie	53 502,012	105 382,862	324 524,671
Intérêts des certificats de dépôt	0,000	16 965,268	34 848,051
Intérêts des comptes courants	594,284	12 441,914	47 853,525
TOTAL	54 096,296	134 790,044	407 226,247

3.5. Les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation s'élèvent à 6 427,963 TND au 31/03/2019 et se détaillent comme suit :

Désignation	Montant au 31/03/2019	Montant au 31/03/2018	Montant au 31/12/2018
Retenues à la source sur titres achetés en bourse	4 627,963	0,002	5 424,420
Agios créditeurs à recevoir	1 800,000	12 000,000	4 000,000
TOTAL	6 427,963	12 000,002	9 424,420

3.6. Les opérateurs Créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2019 à 13 978,959 TND et représente le montant dû de la rémunération du gestionnaire, dépositaire et des distributeurs et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 31/03/2019	Montant au 31/03/2018	Montant au 31/12/2018
Rémunération Distributeurs	4 992,489	15 333,566	6 389,228
Rémunération Gestionnaire	5 990,982	18 400,273	7 667,067
Rémunération Dépositaire	2 995,488	9 200,139	3 833,538
TOTAL	13 978,959	42 933,978	17 889,833

3.7. Autres Créditeurs Diverss :

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2019 à 22 417,066 TND et représente le montant de la redevance du CMF, les honoraires du commissaire aux comptes et les jetons de présence des administrateurs et les autres impôts et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 31/03/2019	Montant au 31/03/2018	Montant au 31/12/2018
Redevance CMF	688,442	1 977,846	746,752
Provision jeton de présence	11 219,390	11 219,220	9 000,170
Honoraires commissaire aux comptes	10 427,502	14 165,205	8 208,282
TCL	81,732	221,844	91,580
TOTAL	22 417,066	27 584,115	18 046,784

3.8. Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période du 01/01/2019 au 31/03/2019 se détaillent ainsi :

<u>Capital au 01/01/2019</u>	
Montant (en nominal)	7 428 200,000
Nombre de titres	74 282
Nombre d'actionnaires	326
<u>Souscriptions réalisées (en nominal)</u>	
Montant	5 041 700,000
Nombre de titres émis	50 417
<u>Rachats effectués (en nominal)</u>	
Montant	5 237 000,000
Nombre de titres rachetés	52 370
<u>Capital au 31/03/2019</u>	
Montant (en nominal)	7 232 900,000
Sommes non distribuables	-89 814,094
Montant du capital au 31/03/2019	7 143 085,906
<u>Nombre de titres</u>	72 329
Nombre d'actionnaires	335

Les sommes non distribuables correspondent d'une part aux variations des plus ou moins-values potentielles sur titres et des plus ou moins-values réalisées sur cession de titres, diminuées des frais de négociation, et d'autre part aux régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions.

Le solde de ce poste se détaille comme suit au 31/03/2019 :

Désignation	Montant au 31/03/2019	Montant au 31/03/2018	Montant au 31/12/2018
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres OPCVM	338,500	660,000	0,000
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur obligations et valeurs assimilées	15 133,711	-7 304,016	-25 661,830
Plus (ou moins) values réalisées sur cession titres OPCVM	0,000	178,000	1 348,500
Plus (ou moins) values réalisées sur cession obligations et valeurs assimilées	-21 000,000	2 824,221	2 579,981
Frais de négociation de titres	0,000	-1 778,711	-8 631,023
RESULTATS NON DISTRIBUTABLES DE LA PERIODE	-5 527,789	-5 420,506	-30 364,372
Sommes non distribuables des exercices antérieurs	-86 945,058	-236 516,422	-236 516,422
Régularisations sommes non distribuables souscriptions	-60 441,683	-117 142,406	-584 451,802
Régularisations sommes non distribuables rachats	63 100,436	155 954,389	764 387,538
TOTAL SOMMES NON DISTRIBUTABLES	-89 814,094	-203 124,945	-86 945,058

3.9. Les charges de gestion des placements :

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01/2019 au 31/03/2019 à 13 978,956 TND et représente le montant de la rémunération du gestionnaire, dépositaire et des distributeurs et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 1 ^{er} Janvier au 31 Mars 2019	Période du 1 ^{er} Janvier au 31 Mars 2018	Période du 1 ^{er} janvier au 31 Décembre 2018
Rémunération Distributeurs (TSB et TSI)	4 992,486	15 333,564	42 312,361
Rémunération gestionnaire (TSI)	5 990,982	18 400,273	50 774,816
Rémunération dépositaire (TSB)	2 995,488	9 200,139	25 387,418
TOTAL	13 978,956	42 933,976	118 474,595

3.10. Les autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01/2019 au 31/03/2019 à 6 884,864 TND et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 1 ^{er} Janvier au 31 Mars 2019	Période du 1 ^{er} Janvier au 31 Mars 2018	Période du 1 ^{er} janvier au 31 Décembre 2018
Rémunération commissaire aux comptes	2 219,220	2 835,630	8 312,159
Redevance CMF	1 996,950	6 133,302	16 924,584
Jetons de présence	2 219,220	2 219,220	9 000,170
Contribution sociale de solidarité	200,000	0,000	0,000
Autres impôts	249,474	656,011	1 925,884
TOTAL	6 884,864	11 844,163	36 162,797

3.11. Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions.

Le solde de ce poste se détaille comme suit au 31/03/2019 :

Désignation	Résultat en instance d'affectation	Résultats distribuables	Régularisations Souscriptions	Régularisations rachats	Sommes distribuables
Exercice n-1 et antérieurs	351 449,797	0,000	0,000	0,000	351 449,797
Exercice n	0,000	98 543,403	22 751,800	-29 396,525	91 898,678
Sommes Distribuables					443 348,475

3.12. Note sur les opérations de pensions livrées et les intérêts de mise en pension :

- **Titres mis en Pension**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « **Titres mis en pension** » (compte n°319 000). La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « **Dettes sur opérations de pensions livrées** » (compte n° 458 900).

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans la note 2, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées. Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « **Intérêts des mises en pensions** » (compte n°609 000).

- **Titres reçus en Pension**

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « **Créances sur opérations de pensions livrées** » (compte n° 324 000). Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat parmi les revenus des placements monétaires sous une rubrique distincte « **Revenus des prises en pension** » (compte n°706 900).

- **Intérêts des mises en pensions**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.01 au 31.03.2019 à 6 557,983 TND, contre un solde nul pour la même période de l'exercice 2018 et représente les intérêts supportés au titre des opérations de mise en pensions.

4. Autres informations :

4.1- Engagement hors bilan

A la date du 31 Mars 2019, AL HIFADH-SICAV n'a pas d'engagement hors bilan.

4.2- Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

La gestion de AL HIFADH SICAV est confiée à la Tuniso-Seoudienne d'Investissement " TSI", Celle-ci est chargée, des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la SICAV. En contrepartie de ses prestations, la TSI perçoit une rémunération TTC de 0,3% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La TSB (Ex STUSID BANK) assure les fonctions de dépositaire pour AL HIFADH SICAV, consistant notamment à conserver les titres et les fonds de la SICAV et d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants. En contrepartie de ses services, La TSB perçoit une rémunération TTC de 0,15% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La TSI et la TSB assurent le rôle de distributeur des actions d'AL HIFADH SICAV. Pour l'ensemble de leurs prestations, les distributeurs perçoivent une rémunération TTC de 0,25% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et répartie entre eux selon des critères arrêtés en commun accord.